

ASSOCIATION L'OLIVIER

**30, Rue de la Noé
35170 BRUZ**

SIREN 350 103 537

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023



SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

276, rue de Châteaugiron – CS 76308
35063 RENNES CEDEX

**Au Président,
Aux membres de l'Association,**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association L'OLIVIER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice : les subventions, le rapprochement entre les comptes de produits et les conventions afin de nous assurer de l'exhaustivité et de la mesure des produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérfications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 24 avril 2024.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à RENNES,
Le 28 mai 2024,

SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

Représentée par :

Laure MAUDET

Commissaire aux Comptes



ASSOCIATION L'OLIVIER

**30, Rue de la Noé
35170 BRUZ**

SIREN 350 103 537

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	3 281	3 281				
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	1 115 481		1 115 481	612 502	502 979	82.12
	Constructions	4 186 092	1 694 305	2 491 788	2 668 249	176 461	6.61
	Installations techniques Matériel et outillage	540 969	402 887	138 082	106 217	31 865	30.00
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés	171 011		171 011	306 098	135 087	44.13	
Prêts							
Autres							
Total I	6 016 835	2 100 473	3 916 362	3 693 065	223 297	6.05	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	6 570	1 059	5 511	6 096	585	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	75 448		75 448	29 284	46 165	157.65
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	332 213		332 213	234 604	97 609	41.61
	Valeurs mobilières de placement				11 608	11 608	100.00
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	1 782 868		1 782 868	2 372 658	589 790	24.86
Charges constatées d'avance (2)	9 310		9 310	11 231	1 921	17.10	
Total II	2 206 409	1 059	2 205 350	2 665 481	460 130	17.26	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	8 223 244	2 101 532	6 121 712	6 358 546	236 834	3.72	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	40 223	40 223				
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité	1 203 773	1 192 744	11 030	0.92			
Autres							
Report à nouveau	1 711 785	1 718 985	7 200	0.42			
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	37 325	3 829	41 155	NS			
Situation nette (sous total)	2 918 455	2 955 781	37 325	1.26			
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement	687 497	729 199	41 703	5.72			
Provisions réglementées	48 178	9 776	38 402	392.83			
Total I	3 654 130	3 694 756	40 626	1.10			
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	680 733	718 917	38 184	5.31		
Total II	680 733	718 917	38 184	5.31			
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
Total III							
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 506 365	1 580 403	74 039	4.68		
	Emprunts et dettes financières diverses	9 261	9 760	499	5.11		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	52 630	61 347	8 717	14.21		
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	183 287	285 904	102 617	35.89		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	32 041		32 041			
	Autres dettes	3 265	7 460	4 194	56.22		
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance						
Total IV	1 786 849	1 944 873	158 024	8.13			
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	6 121 712	6 358 546	236 834	3.72			

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

365 269 1 944 873

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	1 140		1 000		140	14.00
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	348 372		369 891		21 519	5.82
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	1 867 406		1 827 574		39 833	2.18
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public	85 533		80 590		4 944	6.13
Dons manuels	45 939		64 184		18 244	28.42
Mécénats			7 000		7 000	100.00
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	69 795		65 420		4 375	6.69
Utilisations des fonds dédiés	42 000		32 937		9 063	27.52
Autres produits	19 970		11 625		8 345	71.78
Total I	2 480 156		2 460 221		19 935	0.81
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	621 608		607 243		14 365	2.37
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	117 507		111 800		5 706	5.10
Salaires et traitements	1 169 295		1 090 851		78 444	7.19
Charges sociales	411 872		400 472		11 400	2.85
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	196 872		199 731		2 858	1.43
Dotations aux provisions	1 059				1 059	
Reports en fonds dédiés	3 816		45 168		41 352	91.55
Autres charges	9 129		769		8 360	NS
Total II	2 531 157		2 456 034		75 123	3.06
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	51 001		4 187		55 188	NS

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	45 635		4 024		41 610	NS
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	45 635		4 024		41 610	NS
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	46 524		36 232		10 292	28.41
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV	46 524		36 232		10 292	28.41
2. Résultat financier (III-IV)	889		32 207		31 318	97.24
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	51 890		28 020		23 870	85.19
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	16 331		4 305		12 026	279.36
Sur opérations en capital	129 414		41 903		87 511	208.84
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V	145 745		46 207		99 537	215.41
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	4 168		14 358		10 190	70.97
Sur opérations en capital	83 672				83 672	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	38 402				38 402	
Total VI	126 242		14 358		111 884	779.24
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	19 503		31 849		12 347	38.77
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	4 938				4 938	
Total des produits (I+III+V)	2 671 535		2 510 453		161 082	6.42
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	2 708 861		2 506 624		202 237	8.07
5. EXCEDENT OU DEFICIT	37 325		3 829		41 155	NS

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat	293 542		187 425		106 117	56.62
TOTAL	293 542		187 425		106 117	56.62
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole	293 542		187 425		106 117	56.62
TOTAL	293 542		187 425		106 117	56.62

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	7
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	7
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	8
Permanence ou changement de méthodes	8
Informations générales complémentaires	8
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	9
Etat des amortissements	10
Tableau de variation des fonds propres	11
Tableau de variation des fonds dédiés	12
Etat des provisions	13
Etat des échéances des créances et des dettes	13
Evaluation des immobilisations corporelles	13
Evaluation des amortissements	14
Evaluation des matières et marchandises	14
Evaluation des créances et des dettes	14
Dépréciation des créances	14
Produits à recevoir	14
Charges à payer	14
Charges et produits constatés d'avance	15
Subventions d'équipement	15
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Rémunération des dirigeants	15
Valorisation des contributions volontaires	15
Honoraires des commissaires aux comptes	15
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	16
Montant des engagements financiers	16
Engagement en matière de pensions et retraites	16

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 6 121 712.37 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 480 156.32 Euros et dégageant un déficit de 37 325.49- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les comptes cumulés de l'association L'OLIVIER regroupent les opérations réalisées au sein des foyers, des ateliers (ESAT), des activités (BPAS) et l'association.

Ces structures dégagent un résultat de :

- Les foyers : - 18 976 €
 - L'atelier - ESAT : - 98 €
 - Le BPAS : - 8 028 €
 - L'association: - 10 223 €
- Soit un déficit net de - 37 325 €

La Fondation CHAFFOT LEYES a mis un terme au bail à effet au 31 décembre 2021, cette décision a été annulée par jugement en juillet 2022. La procédure n'est pas terminée puisqu'un appel est en cours à ce jour.

Un contrôle fiscal portant sur la TVA lors de la Livraison du bien immobilier BLUSSON a eu lieu en 2022, il a entraîné un redressement de 113 K€ il a été imputé dans le poste "immobilisations". Un dégrèvement de TVA a été obtenu en 2023 pour un montant de 87 KE, il a été comptabilisé en moins des coûts du terrain et de la construction.

Les principales refacturations inter-structure ont été neutralisées au bilan : il s'agit notamment de la refacturation des salaires bruts chargés et des prestations d'entretien des espaces verts.

Le terrain pour le nouveau projet a été acquis en 2023.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le CPOM applicable à compter de 2024 est en cours de négociation. Il sera vraisemblablement signé en juin 2024.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du règlement ANC 2018-06 et 2019-04 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

L'association L'OLIVIER accueille des personnes en situation de handicap dans 6 foyers de vie situés sur la commune de Bruz. Elle propose également des ateliers ou activités aux personnes accueillies, notamment au sein d'un ESAT, selon leurs besoins et les possibilités de l'établissement.

Objet de l'Association :

L'Association a pour objet d'assister dans leur vie quotidienne des personnes atteintes d'un handicap mental notamment par la création et/ou l'exploitation de Foyers leur permettant de vivre en communauté, de progresser sur tous les plans, d'exécuter un travail correspondant à leurs possibilités, notamment dans le cadre d'un ESAT, de trouver par la-même une place dans la société.

De rendre tous services et de soutenir par tous les moyens utiles l'action menée par les structures de l'Arche définies par la Constitution Internationale de l'ARCHE.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 281		
TOTAL			
Terrains	612 502		515 594
Constructions sur sol propre	4 001 181		
Constructions sur sol d'autrui	31 012		
Installations générales agencements aménagements des constructions	173 314		54 881
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	14 885		
Matériel de transport	247 715		39 800
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	213 144		28 653
TOTAL	5 293 753		638 928
Autres titres immobilisés	306 098		14 912
TOTAL	306 098		14 912
TOTAL GENERAL	5 603 132		653 840

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			3 281	3 281
TOTAL				
Terrains		12 615	1 115 481	1 115 481
Constructions sur sol propre		74 296	3 926 885	3 926 885
Constructions sur sol d'autrui			31 012	31 012
Installations générales agencements aménagements constr.			228 195	228 195
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			14 885	14 885
Matériel de transport			287 515	287 515
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		3 227	238 569	238 569
TOTAL		90 138	5 842 542	5 842 542
Autres titres immobilisés		149 999	171 011	171 011
TOTAL		149 999	171 011	171 011
TOTAL GENERAL		240 137	6 016 835	6 016 835

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		3 281			3 281
Constructions sur sol propre		1 408 805	146 270	3 240	1 551 836
Constructions sur sol d'autrui		10 129	3 173		13 302
Installations générales agencements aménagements constr.		118 324	10 842		129 167
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		8 278	2 342		10 620
Matériel de transport		201 848	18 236		220 084
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		159 401	16 009	3 227	172 182
TOTAL		1 906 785	196 873	6 467	2 097 192
TOTAL GENERAL		1 910 067	196 873	6 467	2 100 473
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	146 270				
Constructions sur sol d'autrui	3 173				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	10 842				
Instal.techniques matériel outillage indus.	2 342				
Matériel de transport	18 236				
Matériel de bureau informatique mobilier	16 009				
TOTAL	196 873				
TOTAL GENERAL	196 873				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	40 223				40 223
Réserves	1 192 744		17 093	6 064	1 203 773
Report à nouveau	1 718 985			7 200	1 711 785
Excédent ou déficit de l'exercice	3 829	3 829-		37 325	37 325-
Situation nette	2 955 781	3 829-	17 093	50 589	2 918 455
Subventions d'investissement	729 199			41 703	687 497
Provisions réglementées	9 776		38 402		48 178
TOTAL I	3 694 756	3 829-	55 495	92 292	3 654 130

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	717 917	3 816	42 000			679 733	679 733
PROJET IMMOBILIER	536 235					536 235	536 235
RENOUVELLEMENT IMMO	139 682					139 682	139 682
CNR EVALUATION CPOM	10 000		10 000				
CNR CD35 ACCOMPAGNEMENT	32 000		32 000				
CNR STAGIAIRES		3 816				3 816	3 816
Ressources liées à la générosité du public	1 000					1 000	1 000
DON 2021 INVEST FOYER	1 000					1 000	1 000
TOTAL	718 917	3 816	42 000			680 733	680 733

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions réglementées	9 776	38 402			48 178
TOTAL	9 776	38 402			48 178

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours		1 059			1 059
Sur comptes clients	1 790		1 790		
Autres provisions pour dépréciation	3 000		3 000		
TOTAL	4 790	1 059	4 790		1 059
TOTAL GENERAL	14 566	39 461	4 790		49 237
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		1 059	3 000		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	75 448	75 448	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	12 281	12 281	
Divers état et autres collectivités publiques	282 955	282 955	
Débiteurs divers	36 976	36 976	
Charges constatées d'avance	9 310	9 310	
TOTAL	416 972	416 972	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 506 365	84 785	336 526	1 085 054
Emprunts et dettes financières divers	9 261	9 261		
Fournisseurs et comptes rattachés	52 630	52 630		
Personnel et comptes rattachés	34 048	34 048		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	116 372	116 372		
Impôts sur les bénéfices	4 938	4 938		
Autres impôts taxes et assimilés	27 929	27 929		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	32 041	32 041		
Autres dettes	3 265	3 265		
TOTAL	1 786 849	365 269	336 526	1 085 054
Emprunts remboursés en cours d'exercice	77 979			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau / mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits finis ont été valorisés au prix de vente.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	1 050
Autres créances	315 485
Disponibilités	36 850
Total	353 385

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 023
Dettes fiscales et sociales	73 696
Total	96 719

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	9 310
Total	9 310

Subventions d'équipement

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat en fonction de la durée d'amortissement du bien concerné.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Rémunération des dirigeants**

Les 3 dirigeants (Président, trésorier, secrétaire) étant bénévoles, il n'y a pas lieu de donner une information complémentaire.

Valorisation des contributions volontaires

Le temps consacré par les bénévoles de l'association est estimé à 4 407 heures et valorisé à 11.78 € heure pour l'accompagnement, 27.23 /heure pour le support technique et 42.64 €/heure pour l'expertise, soit un montant total valorisé à 104 404 €

Le temps consacré par les jeunes sous contrat de service civique est estimé à 12 740 h (7 ETP). Il était valorisé en 2023 au taux du smic majoré de 30% de charges, soit 189 138 €

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5 646 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Dettes garanties par des sûretés réelles****Engagements financiers**Engagements donnés

Autres engagements donnés :		28 318
Engagement en matière de retraite	28 318	
Total (1)		28 318

Engagements reçus

Garantie sur emprunt HSBC :		
Caution du conseil Départemental 100%		142 710
Garantie sur emprunt CREDIT COOP 540 K€		
Caution Conseil Départemental (50%) et Rennes métropole 50%		419 042
Garantie sur emprunt CREDIT COOP 1060 K€		
Caution 50% Rennes Metropole		469 750
FONDS DEDIES A L'OLIVIER DANS L'ARCHE		
Total		1 031 502

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	28 318
Engagement total		28 318

Hypothèses de calculs retenues

L'estimation est basée sur la table de mortalité TV88/90 suivant la méthode rétrospective prorata temporis. L'âge légal de départ à la retraite est de 64 ans. L'étude est basée sur un turn over faible, un taux d'actualisation 3,17 % et un taux de charge de 44 %.